



Déclaration FSU au CCA FCA du jeudi 23 mai 2019

Ce CCA FCA fait le bilan de l'activité de la formation continue des adultes et des salariés au sein de l'Éducation nationale et dans l'enseignement supérieur public. L'année 2018 fut une année sombre pour la formation des salariés avec la fin de dispositifs régionaux qui ont mis du temps à être remplacés. La région Hauts-de-France a laissé les organismes de formation dans le flou et sans financement public une partie de l'année 2018. Ces décisions ont eu un impact très négatif pour nos GRETA avec une baisse de 11,8 % du chiffre d'affaires conventionné.

Si vous y ajoutez une gestion approximative et catastrophique, vous obtenez un GRETA Grand Artois en perdition, sauvé in-extremis. Il est encore en convalescence mais ceux qui ont payé le prix fort, ce sont les personnels formateurs et administratifs qui ont perdu leur poste, personnels en CDI et en CDD. L'information sur les dispositifs de suivi des personnels n'a pas été à la hauteur : changeante et approximative pour arriver à la fin à des dispositions de reclassement dans l'Éducation nationale tellement défavorables aux personnels qu'aucun formateur en CDI n'a accepté de repartir dans la formation initiale. La confiance entre ces personnels et l'Éducation nationale a été rompue.

Dans ce dossier, il ne faut pas oublier ceux qui sont restés et ont vécu une période difficile et stressante. Ils ont tous subis des conditions de travail inacceptables, un manque de respect de leur travail que la FSU avec d'autres syndicats a dénoncé.

La FSU tient à souligner le travail qui a été effectué avec le rectorat sur le suivi de ce dossier. Les rencontres régulières ont permis de faire valoir les conditions de travail des personnels, la situation financière inquiétante de ce GRETA. Des mesures ont été prises pour la survie du GRETA et la FSU espère que le GRETA pourra rapidement retrouver une santé financière qui lui permettra d'assurer pleinement ses missions de service publics au profit des salariés ou demandeurs d'emplois. Tout n'est pas encore résolu car dans une période de reprise de l'activité, le GGA prévoit pour 2019 une baisse d'activité et une baisse de son chiffre d'affaires conventionné de 2,44 %, contrairement aux autres GRETA qui envisagent une augmentation de leur CA conventionné de l'ordre de 20 %. L'une des priorités du GGA est le resoclage pour atteindre le CA prévisionnel de 2019 de l'ordre de 4 Millions. Sa stratégie a besoin d'être communiquée et explicitée à tous les personnels du GRETA, d'autant qu'il s'agit d'être vigilant dans la gestion financière des actions réalisées et du taux d'encadrement pédagogique (TEP).

De plus, il nous semble important de vous alerter sur la gestion managériale du GGL en direction des personnels et des CFC.

Pour les autres GRETA de notre académie, l'année 2019 s'annonce plus florissante. Le PACTE régional va apporter un surcroît d'activité et pourra engendrer aussi des recrutements de personnels.

Sur les perspectives, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel pouvait permettre un regain d'activité des GRETA avec l'apprentissage. Le rectorat de Lille fait le choix de laisser au CFA académique la gestion de tous les CFA existants plus de 50 contrats d'apprentissage. Cette solution a le mérite de pérenniser l'activité du CFA académique mais va enlever des moyens au GRETA. La place des GRETA et le rôle des différents acteurs (présidents, ordonnateurs, agents comptables, CFC, coordonnateurs, les développeurs, ...) au sein du dispositif d'apprentissage de notre académie sont interrogés d'un point de vue stratégique et opérationnel. Dans ce dispositif de rapprochement des règles du contrat pro et de l'apprentissage, ce dernier sera privilégié. L'activité des GRETA et par conséquent le personnel pourrait assez rapidement en souffrir, une source d'inquiétude pour l'avenir.

Actuellement, notre système est cloisonné. Demain, nous aurons à mettre en œuvre un système imbriqué avec le renforcement des mixages des publics et une offre de service partagé. Sur l'ensemble des dispositifs de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, quelles sont les dispositions envisagées pour répondre à ces exigences en tant qu'acteur de l'Éducation nationale ?

Sur les personnels, des GRETA de notre académie, les titulaires formateurs en postes gagés sont toujours au nombre de 5, ce qui représente moins 3,5 % des emplois permanents et 0,2 % des personnels intervenants dans les GRETA. La FSU défend le recrutement de fonctionnaires pour assurer les missions de service public et en particulier au sein de la formation continue des adultes. La Loi sur la Fonction Publique qui sera prochainement adoptée, veut développer la contractualisation. Dans notre académie, la FCA a déjà atteint depuis plus de 10 ans cet objectif.

Dans les mois et à années à venir, la FSU restera mobilisée pour que les GRETA, la formation continue des adultes de l'Éducation nationale se développe pour rendre un service public de qualité à tous les salariés et les privés d'emploi.

Pour finir, nous remercions les services du rectorat pour la transmission des documents.